

Objet : Observation dans le cadre de la carte communale
Le Bouchaud

Monsieur Dominique Bergot, Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique actuellement en cours pour l'établissement de la carte communale sur le territoire de Bussière Dunoise je souhaite vous faire part d'une observation pour le village « le Bouchaud ».

J'ai assisté à la réunion publique du 7 juillet 2017 où j'ai pris connaissance du diagnostic établi et de la proposition de 2 capacités d'accueil pour de nouvelles constructions sur le village.

Je vous demande de bien vouloir examiner la situation de la parcelle BD212 (les Dareix) qui se situe entre les routes de Bussière Dunoise et celle de Moneger.

En effet cette parcelle peut être très facilement viabilisable puisqu'un poteau électrique est implanté sur la parcelle elle-même et le réseau d'eau potable est présent des 2 cotés avec la desserte des habitations existantes.

Je suis nue propriétaire de cette parcelle ainsi que d'une maison d'habitation à l'intérieur du village (parcelles 182 et 177).

Je pense que cette parcelle peut être inclus dans le périmètre sans élargir la compacité de l'habitat, du fait qu'une partie de la zone constructible est située entre les routes de Moneger et celle de Cornissat.

Je vous remercie de bien vouloir considérer ma demande et je reste à votre disposition pour toute question complémentaire.

Cordialement.

Mr Me Delespine